

# 1. Quelques chiffres sur les risques du métier

Source : La Semaine Vétérinaire  
n°1667 du 25 mars 2016

Panel : 377 questionnaires – 48 % hommes – 51 % canins



**78,2 %** des confrères ont été victimes d'une blessure ayant nécessité des soins médicaux au cours de leur carrière.

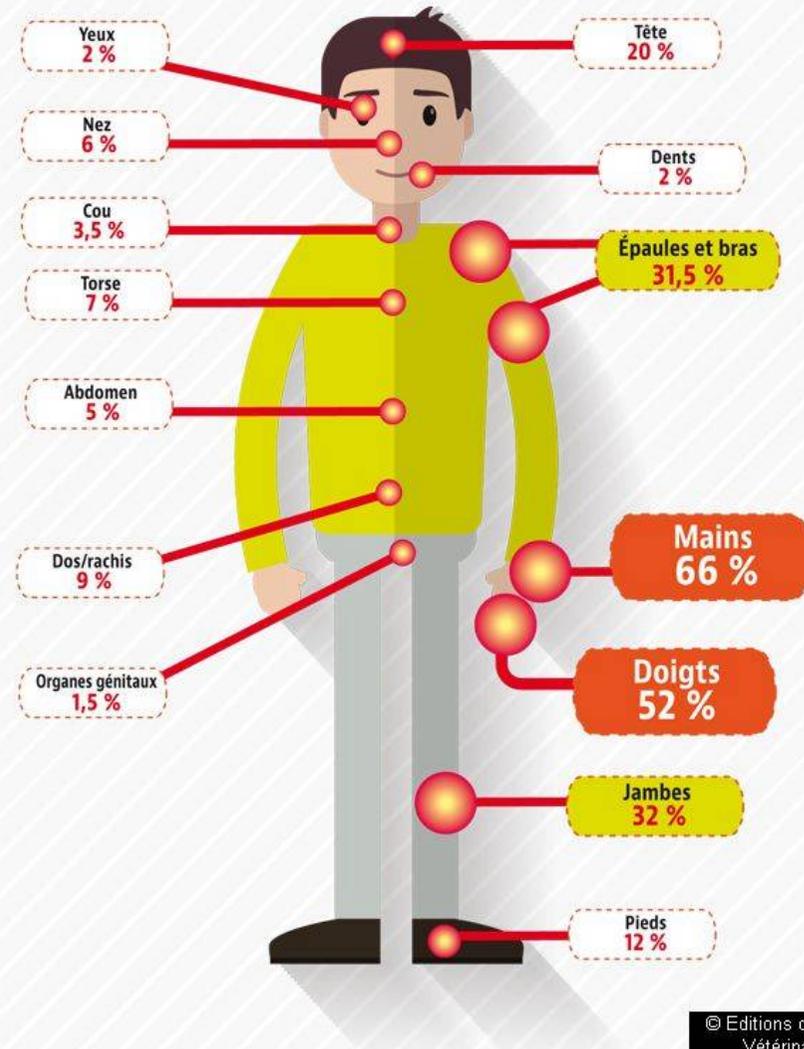


[www.assoprotecvet.fr](http://www.assoprotecvet.fr)

Dr Vét. Christelle TEROY - WAYSBORT

Infographie 5. Localisation des blessures (pourcentage de citations)

Le nombre de blessures annuel varie, selon la localisation et les praticiens, de 0 à 100 (mains, doigts). Sa moyenne est inférieure à 1, sauf pour les jambes (1,25), les doigts (2,54) et les mains (3,13).

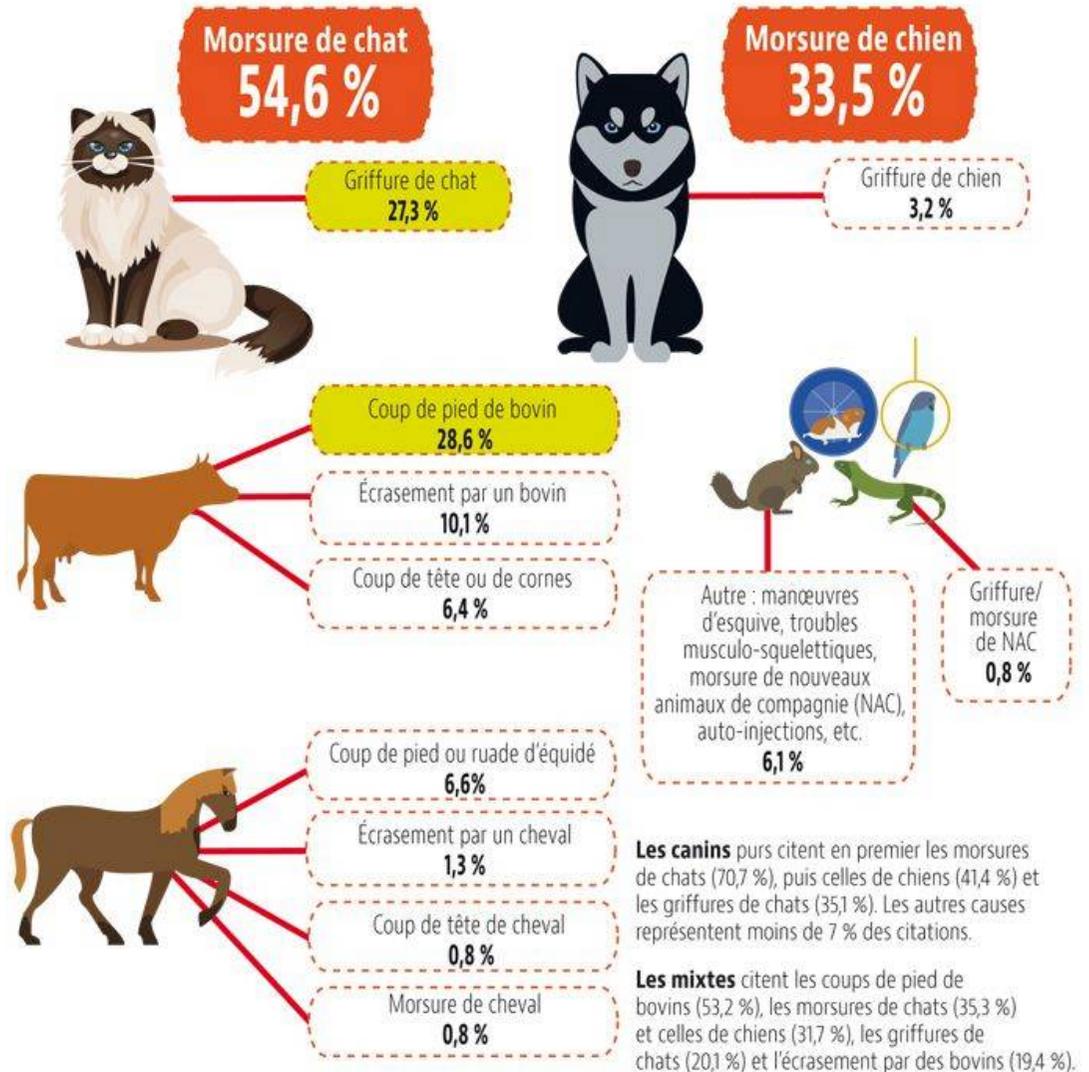


© Editions du Point  
Vétérinaire

Journée du SVRP : 30 novembre 2017  
Les risques du métier : l'accident, une fatalité ?



Infographie 6. **Origine des blessures les plus sévères**  
(pourcentage de citations/population totale)



[www.assoprotecvet.fr](http://www.assoprotecvet.fr)

© Editions du Point Vétérinaire

Journée du SVRP : 30 novembre 2017  
Les risques du métier : l'accident, une fatalité ?

## 2.1. Communiquer

- Consignes de sécurité en salle d'attente
- Aménagement de l'environnement
- Gestions des interactions



[www.assoprotecvet.fr](http://www.assoprotecvet.fr)

**CONSIGNES DE SECURITE  
DANS LA SALLE D'ATTENTE**



**LES CHATS**  
DOIVENT ÊTRE MAINTENUS  
DANS LEUR PANIER FERMÉ.

**LES CHIENS**  
DOIVENT ÊTRE TENUS  
EN LAISSE.

**LES CHIENS**  
SUSCEPTIBLES D'AVOIR  
UN COMPORTEMENT  
INDÉLICAT  
DOIVENT ÊTRE MUSELÉS.

**DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES**  
Les chiens de CATEGORIES 1 et 2  
doivent être maintenus **MUSELÉS**

APV Association de Protection Vétérinaire  
[www.assoprotecvet.fr](http://www.assoprotecvet.fr)  
[assoprotecvet@gmail.com](mailto:assoprotecvet@gmail.com)

AFICHES ÉDITÉES POUR LE COMPTE DE L'APV EN PARTENARIAT AVEC CENTRAVET



**CONSIGNES DE SECURITE**

Pour la sérénité et la sécurité de tous,  
**DANS LA SALLE D'ATTENTE  
DU VÉTÉRINAIRE...**



**Les chats**  
sont maintenus dans  
leur **panier fermé.**

**Les chiens**  
sont tenus **en laisse.**

**Les chiens** susceptibles d'avoir  
un **comportement indélicat**  
portent une **muselière.**

APV Association de protection vétérinaire  
[www.assoprotecvet.fr](http://www.assoprotecvet.fr)  
[assoprotecvet@gmail.com](mailto:assoprotecvet@gmail.com)

**Rappel réglementaire :**  
Les chiens de catégories 1 et 2 doivent être maintenus muselés.  
En application des articles L211-11 à L211-28 du Code rural et de la pêche maritime.

Journée du SVRP : 30 novembre 2017  
Les risques du métier : l'accident, une fatalité ?

## 2.2. Communiquer

- Fascicule éducatif APV
- Dispositions réglementaires chiens mordeurs
- Refus de soins situation critique

### Dispositions réglementaires relatives aux chiens mordeurs

LOI n° 2008 - 582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux

Article 7 - Après l'article L. 211-14-1 du Code Rural, il est ajouté un article L. 211-14-2 ainsi rédigé :

« Art. L. 211-14-2. - Tout fait de morsure d'une personne par un chien est déclaré par son propriétaire ou son détenteur ou par tout professionnel en ayant connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la mairie de la commune de résidence du propriétaire ou du détenteur de l'animal.

Le propriétaire ou le détenteur du chien est en outre tenu de le soumettre, pendant la période de surveillance définie en application du premier alinéa de l'article L. 223-10, à l'évaluation comportementale mentionnée à l'article L. 211-14-1, qui est communiquée au maire.

A la suite de cette évaluation, le maire ou, à défaut, le préfet peut imposer au propriétaire ou au détenteur du chien de suivre la formation et d'obtenir l'attestation d'aptitude mentionnée à l'article L. 211-13-1.

Faute pour l'intéressé de s'être soumis à ces obligations, le maire ou, à défaut, le préfet peut ordonner par arrêté que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté à la garde de celui-ci. Il peut, en cas de danger grave et immédiat et après avis d'un vétérinaire désigné par la direction des services vétérinaires, faire procéder à son euthanasie. »

→ Obligation de déclaration des morsures en Mairie

→ Obligation de surveillance sanitaire Vétérinaire

*3 semaines chez le Vétérinaire Sanitaire dans les 15 jours qui suivent la morsure pour la prévention du risque rabique*

→ Obligation d'évaluation comportementale par un Vétérinaire référencé sur la liste départementale

L'évaluation comportementale a pour objectif de :  
- Protéger les personnes en évitant la prévention des morsures silencieuses, dont l'intensité est en général croissante ;  
- Prévenir l'animal d'une potentielle euthanasie s'il venait à mordre à nouveau de façon plus grave.

 www.assoprotecvet.fr



### Guide de bonnes pratiques avec un animal de compagnie dans la famille et en société



Même s'il est fréquent d'avoir un coup de cœur pour un animal, l'acquisition d'un nouveau compagnon doit rester une démarche réfléchie et raisonnée, que cela concerne les chiens, les chats ou même les nouveaux animaux de compagnie. Il est essentiel de bien connaître les besoins propres à l'animal dont on va partager l'existence pendant de nombreuses années, afin de faire le nécessaire pour les respecter au mieux.

#### Choisir et accueillir un nouveau compagnon

Avant d'accueillir chez vous votre nouvel animal de compagnie, il est important de réfléchir à la race que vous allez choisir. Pour les chiens comme pour les chats, certaines races ont des besoins et des « caractéristiques » différentes. Renseignez-vous auprès de professionnels compétents, notamment les vétérinaires, qui vous conseilleront au mieux, afin de ne pas vous focaliser uniquement sur des critères esthétiques ou sur des races en vogue.

Le choix de l'élevage est également capital : en effet, l'influence maternelle et les conditions de développement lors des 2 premiers mois de vie vont déterminer la stabilité émotionnelle de votre futur compagnon. Il devra rester au moins jusqu'à ses 2 mois avec ses frères et sœurs, et sa mère. L'idéal pour un futur chien de compagnie est de se développer dans une famille aux côtés d'une mère calme et sociable.

Les premiers jours à la maison sont parfois stressants pour les tous jeunes chiots : faites preuve de patience et montrez vous rassurants le temps qu'il trouve ses marques. Calmez à prodiguer sans retenue. Ce n'est qu'après quelques jours que vous lui apprendrez à rester progressivement seul sans vous.

Les premières sorties doivent se faire assez tôt pour que le chiot se familiarise à son environnement de vie. Ainsi, il n'aura pas peur de la rue, des bruits des automobiles et des passants. Attention néanmoins à ne pas l'immerger d'emblée dans des contextes trop stimulants qui le sensibiliseraient. Vous pouvez commencer ce travail dès l'âge de 2 mois, au besoin en portant votre chiot les premiers jours.

N'oubliez pas non plus de favoriser le contact entre votre chiot et des chiens adultes équilibrés qui lui apprendront à « parler chien ». Cette étape de socialisation indispensable à la suite de la vie de votre chien doit se mettre en place avant ses 5 mois. Après, il sera trop tard !

#### Education et apprentissages

La propreté est le premier challenge éducatif pour la relation entre le maître et le chiot. De 2 à 4 mois, les chiots n'ont pas encore la capacité physique de beaucoup se retenir.

Dès lors, toute punition devient inappropriée : c'est donc à vous d'anticiper le moment où il va faire ses besoins, et de le sortir jusqu'à 6 ou 8 fois par jour au début.

Privilégiez les sorties juste au réveil, après avoir mangé, ou après une période de solitude.

En aucun cas vous n'apprendrez la propreté à un chiot en le punissant en lui mettant le nez dans ses déjections, ou encore en le prenant par la peau du cou.

L'éducation coercitive consiste à se faire obéir par son chien par la menace ou la punition physique ou verbale. Dans ce cas, votre animal vous obéit par peur des sanctions : la motivation est dans l'évitement. Ce sont ces principes qu'utilisent les outils du type colliers étrangleurs ou colliers électriques. Ils sont à proscrire impérativement.

Le principe de l'éducation dite en « renforcement positif » consiste à récompenser une action désirée : ainsi votre chien vous obéit par motivation à recevoir (une friandise, un câlin...).

Les apprentissages que votre chien fera à long terme établiront une association entre un état émotionnel positif et un contexte de travail, de soins d'entretien (nettoyage des oreilles ou des yeux, coupe des griffes, brossage des dents), voire de soins vétérinaires. C'est la base de la prévention des agressions par peur en contexte de soins (entraînement médical).

Liens vers des éducateurs R+ sur le site [www.assoprotecvet.fr](http://www.assoprotecvet.fr)

### La vie en société

De nombreuses communes imposent la tenue en laisse des chiens en zone urbaine.

Dans le cas contraire, cela reste de toute façon fortement recommandé afin d'éviter les risques de morsures, notamment auprès des enfants, ou bien des bagarres inopinées entre des chiens non retenus. En ville, un chien non tenu en laisse peut provoquer de graves accidents de la circulation s'il traverse de façon imprévisible et subite.

Par ailleurs, de nombreuses communes disposent de nos jours, soit d'espaces adaptés aux déjections canines, soit de la mise à disposition de sacs de ramassage des excréments.

Pour la bonne intégration de l'animal en ville, il est indispensable de ramasser les excréments émis sur la voie publique.

Le non-ramassage des déjections canines est passible d'une amende variable selon les communes.

Les aboiements intempestifs et incessants des chiens peuvent être une source de nuisance très importante pour le voisinage, susceptible d'entraîner des conflits parfois très graves.

En tout état de cause, un chien qui passe son temps à aboyer dehors n'a pas un comportement serein : il est nécessaire de se renseigner auprès d'un professionnel qualifié afin de remédier à ces troubles, pour l'animal lui-même, pour son propriétaire, et pour le voisinage.

Concernant les chats, il est fondamental de prévoir leur stérilisation s'ils sont laissés en liberté, pour éviter les marquages urinaires malodorants, les dégradations dans les jardins, la reproduction incontrôlée responsable de la surpopulation des chats errants, et les risques de bagarres entraînant la contamination par de nombreux microbes.

#### Les troubles du comportement

Les troubles avérés du comportement chez les animaux de compagnie nécessitent une prise en charge par un vétérinaire comportementaliste qui pourra prescrire une thérapie comportementale, éventuellement associée à une thérapie médicale.

Les comportements indésirables sont hélas fréquents chez nos animaux de compagnie : troubles liés à la solitude, malpropreté, agressivité, manque d'éducation...

Pourtant certains de ces comportements indésirables ne sont pas forcément anormaux. Par exemple, un chien mâle non castré aura tendance à lever la patte pour uriner dans les endroits qu'il découvre : c'est un comportement indésirable, mais non pathologique en tant que tel.

De la même manière, certains chiens ont des besoins en activités physiques et mentales parfois très importantes !

Si ces besoins ne sont pas comblés, des troubles liés à la frustration peuvent apparaître rapidement : destruction, vocalises, irritabilités, malpropreté, etc...

Dans tous les cas votre vétérinaire vous aidera à faire la part des choses entre des affections médicales, des comportements gênants et des troubles du comportement.

Les acteurs dans le domaine du comportement animal sont nombreux : vétérinaires, vétérinaires comportementalistes, éducateurs canins, promeneurs, dog-sitter, etc...

Liste des vétérinaires comportementalistes sur le site [www.assoprotecvet.fr](http://www.assoprotecvet.fr)

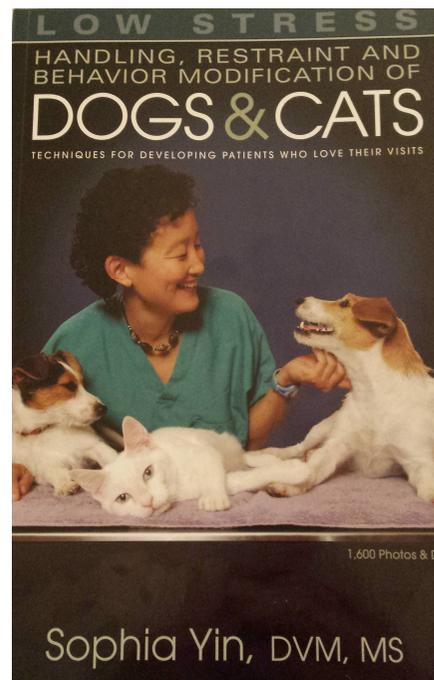
Journée du SVRP : 30 novembre 2017

Les risques du métier : l'accident, une fatalité ?

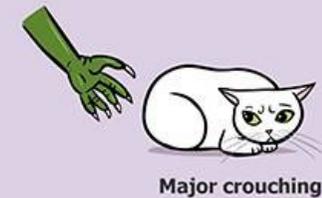
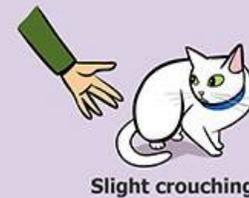
[www.assoprotecvet.fr](http://www.assoprotecvet.fr)

### 3. Observer

- Relation homme-animal
- Tempérament de l'animal
- Signaux émis
- Ajuster son comportement



#### Body Language of Feline Anxiety



#### More Subtle Signs of Fear & Anxiety



[www.assoprotecvet.fr](http://www.assoprotecvet.fr)

Journée du SVRP : 30 novembre 2017  
Les risques du métier : l'accident, une fatalité ?

## 4.1. Prévenir

- Apprentissages à la maison
- Medical training en structure vétérinaire (articles dans le magazine Comportement Animal)
- Ecole du chiot



[www.assoprotecvet.fr](http://www.assoprotecvet.fr)

Journée du SVRP : 30 novembre 2017  
Les risques du métier : l'accident, une fatalité ?

## 4.2. Prévenir

→ Déclarations des morsures canines par tout professionnel en ayant connaissance dans l'exercice de ses fonctions  
50 000 morsures graves par an en France

→ Évaluer les chiens mordeurs  
1000 EC de chiens mordeurs enregistrées par an sur I-CAD



[www.assoprotecvet.fr](http://www.assoprotecvet.fr)



### Formulaire de déclaration en Mairie pour un chien ayant mordu une personne(1)

**Déclarant**  
Médecin  Vétérinaire  autre  :  
Nom : \_\_\_\_\_ ou tampon professionnel  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Envoyé : par courrier  Télécopie  Courriel  Dépôt   
A la Mairie\* de : \_\_\_\_\_  
\*La mairie concernée est celle du détenteur du chien  
A défaut, la Mairie du lieu de la morsure  
Localité du lieu de la morsure : \_\_\_\_\_  
Date du prochain rendez-vous : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**Identification du détenteur du chien**  Inconnue   
Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_

**Identification du Chien**  Inconnue   
Nom : \_\_\_\_\_  
Race, sexe, âge : \_\_\_\_\_  
Numéro de puce ou tatouage : \_\_\_\_\_

**Identification de la personne mordue (le cas échéant)**  
Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
J'autorise la communication de mes coordonnées à la Mairie de : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_ Signature de la personne mordue : \_\_\_\_\_

(1) Garder une copie de cette déclaration dans le dossier du patient

Journée du SVRP : 30 novembre 2017  
Les risques du métier : l'accident, une fatalité ?

# Dr Vét. Christelle TEROY – WAYSBORT

## Trésorière et Co-Fondatrice APV (Association de Protection Vétérinaire)

**ASSOCIATION DE PROTECTION VETERINAIRE**  
[www.assoprotecvet.fr](http://www.assoprotecvet.fr)



**Antoine BOUVRESSE**  
Dr Vét. Comportementaliste

**Marie - Isabel CALCADA**  
Avocate Pénaliste

**Mélanie GODINEAU**  
Dr Vét. Canin  
(Secrétaire)

**Christelle TEROY - WAYSBORT**  
Dr Vét. Canin  
(Trésorière)

**Eric WAYSBORT**  
Dr Vét. Canin  
(Président)

**Olivier MARTIN**  
Dr Vét. Canin

**Christian DIAZ**  
Dr Vét. Comportementaliste  
et Expert

**Camille GASSMANN**  
Dr Vét. Canin

**Pierre MUGLIONI**  
Ingénieur PCR

**Audrey GAUTHEROT**  
Dr Vét. Canin

**Erik GRANDIERE**  
Dr Vét. Equin

**Soazig NEGREL**  
Dr Vét. Canin

*Merci de votre attention et de votre soutien*



[www.assoprotecvet.fr](http://www.assoprotecvet.fr)

→ *Formulaire de déclaration en ligne des accidents  
en milieu vétérinaire sur le site de l'APV  
(statistiques et aide aux victimes)*